

## Session Plénière du 25 Février 2016

### Rapport 16.02.03 Appel à Projet Innovation

### Amendement N°2 du Groupe Front National

Les projets d'innovation doivent répondre aux enjeux économiques et permettre des retombées rapides qui visent en premier lieu l'emploi.

Afin de préserver les retombées de cet **investissement public**, **l'emploi doit être régional en priorité.**

Aussi pour éviter les dérives, nous préconisons **d'inclure dans les critères d'éligibilité**, des clauses sociales **et/ou** environnementales en s'appuyant notamment sur les articles 14, 15 et 53 du code des marchés publics.

**But : empêcher l'emploi de travailleurs détachés sur le projet financé.**